

ARTICLE DE LA REVUE JURIDIQUE THÉMIS

On peut se procurer ce numéro de la Revue juridique Thémis à l'adresse suivante :

Les Éditions Thémis

Faculté de droit, Université de Montréal

C.P. 6128, Succ. Centre-Ville

Montréal, Québec

H3C 3J7

Téléphone : (514)343-6627

Télécopieur : (514)343-6779

Courriel : themis@droit.umontreal.ca

© Éditions Thémis inc.

Toute reproduction ou distribution interdite
disponible à : www.themis.umontreal.ca

Le droit qui s'écrit

Jacques PERTEK (dir.), *La reconnaissance des qualifications dans un espace européen des formations et des professions*, Bruxelles, Bruylant, 1998, 368 p.

La liberté de circulation dans l'espace européen est un droit individuel accordé par le traité instituant la Communauté européenne. Or, le respect de ce droit à la libre circulation des citoyens implique nécessairement une égalité de traitement entre le ressortissant communautaire et le national. C'est donc dans cette optique que la reconnaissance des diplômes dans un espace européen s'avère être une action prioritaire.

C'est ainsi qu'en mai 1997 lors d'un séminaire de trois jours tenu à la Faculté de droit de Lille, universitaires, professionnels et fonctionnaires ont poursuivi les travaux et la réflexion initiés par la Commission européenne en matière de reconnaissance des diplômes. Le présent ouvrage a pour origine les travaux de ce séminaire, et par conséquent, fait état de la situation actuelle de la libre circulation dans la Communauté européenne, analyse aussi les progrès accomplis jusqu'ici et traite des solutions envisagées dans l'avenir pour éliminer les obstacles résultant de l'insuffisante reconnaissance des qualifications et des diplômes obtenus dans un autre système de formation.

La première partie de ce séminaire a traité de façon distincte des caractéristiques propres à la

libre circulation des professionnels (professions réglementées ou non réglementées) et des étudiants (études générales ou supérieures). On retrouve donc dans ce livre une analyse des difficultés et obstacles s'opposant à la libre circulation pour chacun de ces groupes. De plus, des informations sont fournies sur le Réseau Naric qui, par ses informations et ses conseils, contribue à la promotion de la mobilité des étudiants ainsi que sur les différentes directives sectorielles établies, elles aussi, dans le but d'améliorer cette libre circulation des personnes. La deuxième partie du séminaire a porté spécifiquement sur l'étude de la libre circulation des avocats. Les quatre dernières sections de ce livre s'y consacrent : on y rapporte, entre autres, les principes développés par deux jugements importants de la Cour de justice ainsi que le point de vue du CCBE (Conseil des Barreaux de la Communauté Européenne) sur le sujet.

Notons que ce livre présente cinq textes en annexe, en plus d'une table des matières et d'une bibliographie fort complète.

Sabrina GRANT
Étudiante (LL.B.) à la

*Faculté de droit de
l'Université de Montréal*

Jeffrey EDWARDS, *La garantie de qualité du vendeur en droit québécois*, Montréal, Wilson et Lafleur, 1998, 375 p.

Connue dans le *Code civil du Bas Canada* sous l'appellation « garantie contre les vices cachés », la garantie de qualité du vendeur est présente dans notre droit depuis toujours. Dans ce traité où l'auteur en décortique tous les aspects, un chapitre préliminaire est consacré à l'historique de cette notion. L'auteur, partant du droit romain, nous expose l'évolution de la garantie de qualité du vendeur à travers les âges. La présence de nombreuses références historiques, de même que le recours aux concepts de l'usage protégé du bien et de la dénonciation du vice connu constituent des fils conducteurs tout au long de l'étude.

Initialement thèse de doctorat, *La garantie de qualité du vendeur en droit québécois* est construit selon un plan français. Une première partie traite, d'une part, de la nature juridique de la garantie et de l'influence qu'elle peut avoir sur son domaine d'application et, d'autre part, de la définition même de vice caché. La seconde partie, quant à elle, aborde les notions qui assurent la sanction de la garantie, à savoir la question de la dénonciation du vice dans un délai raisonnable et le régime d'indemnisation.

Traitant d'un sujet relativement circonscrit, ce bouquin se permet de le couvrir de façon exhaustive. Mentionnons en dernier lieu qu'en plus des tables de jurisprudence et de la législation, cet ouvrage à

couverture rigide comporte un index analytique.

Marie-Pierre ROBERT
Étudiante (LL.B.) à la
Faculté de droit de
l'Université de Montréal